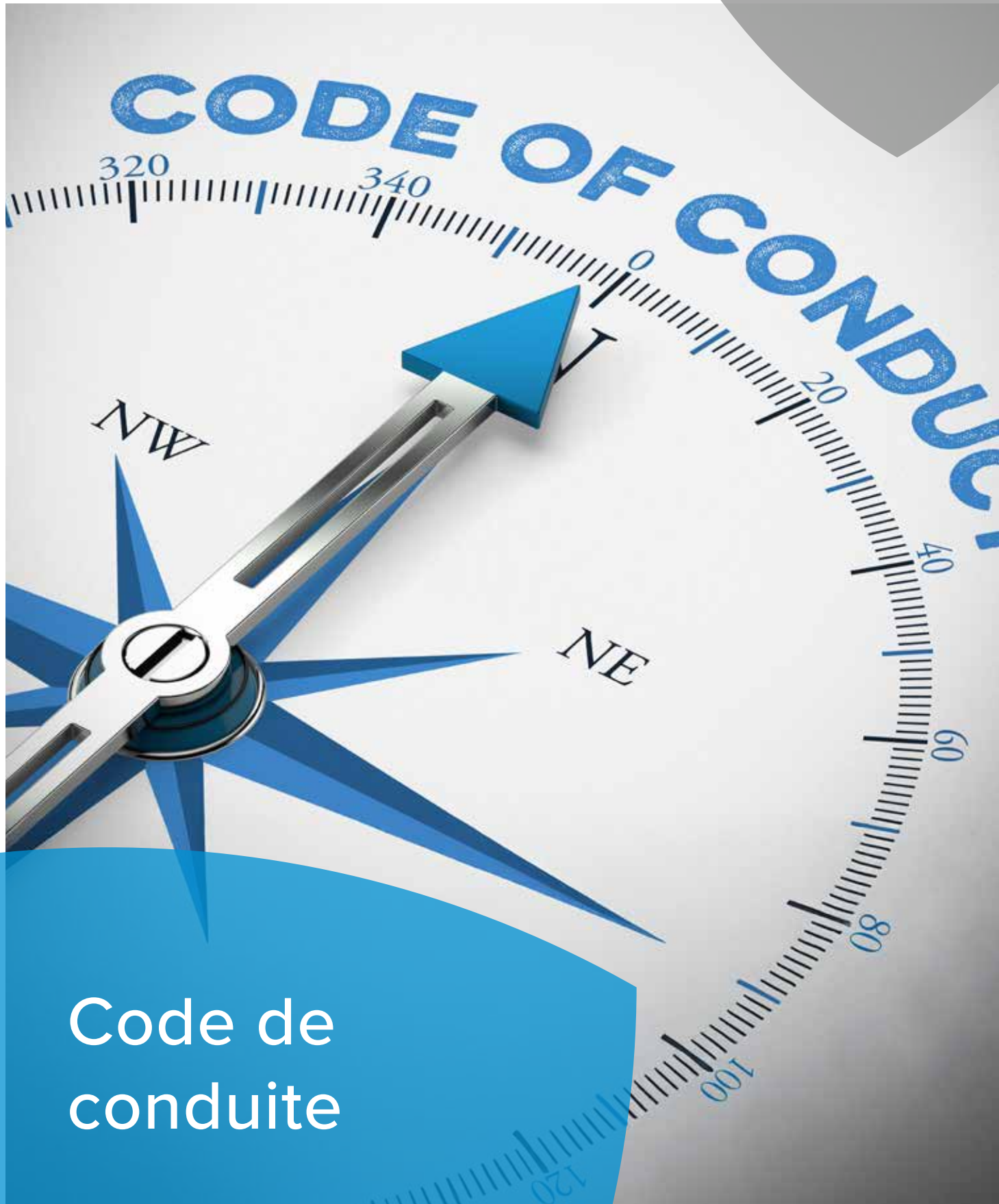




LISEGA

A BUHLMANN COMPANY



Code de
conduite

CHERS COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES DE LISEGA,

Depuis son introduction, le Code de conduite de LISEGA définit la vision fondamentale et les valeurs de LISEGA en matière de comportement éthique et de transparence, et précise clairement ce que nous attendons de chaque personne qui travaille pour et avec LISEGA.

À mesure que nous nous efforçons de renforcer notre position sur le marché, notre responsabilité envers la société et l'environnement s'accroît. L'économie mondialisée pose des défis complexes au groupe LISEGA, à ses fournisseurs, à ses clients et à ses partenaires commerciaux. Ce code de conduite ne peut en aucun cas couvrir toutes les situations auxquelles nous pourrions être confrontés. En cas de doute, veuillez vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à notre responsable de la conformité.

La réputation de notre groupe reflète chaque jour les actions de chacun d'entre nous et constitue l'un de nos biens les plus précieux. C'est pourquoi le comité de direction et moi-même comptons sur vous pour adhérer à nos principes et inciter les autres à adopter en permanence un comportement éthique et responsable, tant en interne qu'en externe.

Jan-Oliver Buhlmann

Président du Conseil de surveillance

Validité :	à partir du 01/07/25
Version :	1.2
Validation le :	01/07/25
Validation par :	Conseil d'administration de LISEGA SE

TRADITION

Nous accomplissons notre travail dans la plus pure tradition d'une entreprise familiale prospère, où la confiance mutuelle est la base de notre succès.

RELATIONS

Nous développons des relations durables, respectueuses et équitables avec nos clients et nos fournisseurs.

COOPÉRATION

Nous pensons et agissons à l'échelle mondiale en collaborant avec nos clients et fournisseurs dans le monde entier, tout en respectant les différences culturelles et les traditions.

FLEXIBILITÉ

Nous façonnons l'avenir de manière active et visionnaire et ouvrons de nouvelles voies vers le succès en réagissant avec souplesse, rapidité et prudence.

FAMILLE

En tant que membre du groupe BUHLMANN, nous apprécions l'engagement durable, fiable et fructueux de la famille BUHLMANN à travers les générations et contribuons ensemble à un avenir durable et inclusif.

DÉVELOPPEMENT

Nous investissons dans notre développement continu, partageons nos connaissances avec nos collègues et tirons les leçons de nos expériences.

QUALITÉ

Nous accordons une grande importance à la qualité de nos produits et services ainsi qu'au professionnalisme de nos collaborateurs.

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Des valeurs communes, fondées sur les normes internationales en matière de protection des droits de l'homme, de normes de travail et de coopération commerciale équitable, constituent la base de notre comportement et de nos actions. Les règles prévues dans le présent code de conduite visent à renforcer et à garantir le respect de ces principes fondamentaux.

CODE DE CONDUIT

DU GROUPE D'ENTREPRISES LISEGA

TABLE DES MATIÈRES

CHAMP D'APPLICATION	5
RESPECT DES LOIS	5
INTERDICTION DE LA CORRUPTION	5
DROITS DU TRAVAIL	5
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET NON-DISCRIMINATION	6
PROMOTION DE NOS COLLABORATEURS	6
CONFLIT D'INTÉRÊTS	6
SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ	6
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	6
CONCURRENCE LOYALE	6
PROTECTION DES ACTIFS (CONFIDENTIALITÉ)	7
CULTURE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE (NUCLEAR SAFETY CULTURE)	7
PROTECTION	7
RESPECT DES LOIS COMMERCIALES INTERNATIONALES ET DES RÉGLEMENTATIONS	
EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS	7
SENSIBILISATION ET FORMATION	7
RELATIONS PUBLIQUES	7
ENGAGEMENT SOCIAL	8
RAPPORTS	8

CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent Code de conduite constituent des aspects fondamentaux de notre culture d'entreprise. Ces directives de conduite professionnelle s'appliquent à nos activités quotidiennes et doivent être respectées par tous les dirigeants, cadres, employés et intérimaires, quel que soit leur niveau hiérarchique ou leur fonction au sein du groupe.

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent tous les principes et valeurs énoncés dans le présent code de conduite, tant au sein de leur propre organisation que dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Si des risques ou des violations sont constatés dans la chaîne d'approvisionnement d'un partenaire, le groupe LISEGA prendra les mesures appropriées, qui peuvent inclure la cessation de la coopération.

RESPECT DES LOIS

Le groupe LISEGA est présent dans le monde entier et traite donc les traditions et les normes sociales de nos pays partenaires avec le plus grand respect. Cela inclut le respect de toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

Tout comportement illégal peut engager notre responsabilité et celle de nos collaborateurs, non seulement dans le pays où l'incident s'est produit, mais aussi dans les autres pays où le groupe LISEGA est présent.

Par conséquent, tous les cadres sont tenus de s'informer sur les lois et réglementations applicables à leur domaine de travail et de veiller à ce qu'elles soient communiquées à leurs collaborateurs et respectées par ces derniers.

Le groupe LISEGA pratique une communication et un reporting ouverts et honnêtes sur ses activités commerciales. Tous les collaborateurs doivent s'assurer que les rapports, informations et communications internes et externes sont complets, exacts et conformes à la législation en vigueur.

INTERDICTION DE LA CORRUPTION

Nous sommes conscients que la lutte contre la corruption et les pots-de-vin est un sujet international de la plus haute importance. C'est pourquoi le groupe LISEGA

ne tolère aucune forme de corruption ou de pots-de-vin. En particulier, nous ne demandons, n'acceptons, n'offrons ni n'accordons, directement ou indirectement, des avantages personnels interdits ou des incitations visant à influencer un résultat commercial. En particulier, aucun avantage ne doit être offert ou accordé à un fonctionnaire national ou étranger dans le but d'influencer ou d'accélérer l'exercice de ses fonctions ou d'obtenir un avantage indu.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent ces normes éthiques et les dispositions légales en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. En cas de doute, nos collaborateurs doivent demander l'autorisation de leur supérieur hiérarchique et/ou du responsable de la conformité avant d'offrir ou d'accepter un avantage. En cas de suspicion de corruption ou de pots-de-vin, le directeur général ou le responsable de la conformité doit être informé.

DROITS DU TRAVAIL

Le groupe LISEGA respecte les droits de l'homme, les droits du travail et les droits de la personnalité reconnus au niveau international. Nous nous engageons à offrir des conditions de travail équitables, notamment en matière de rémunération, d'aménagement du temps de travail et de protection de la vie privée.

Nos actions sont notamment guidées par les principes universels de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il n'y a pas de place dans notre entreprise pour l'esclavage moderne, la traite des êtres humains ou toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Nous garantissons un traitement équitable à nos collaborateurs, nous nous efforçons d'améliorer les normes salariales et offrons des salaires appropriés, conformes aux normes locales et à celles en vigueur dans le secteur.

Toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants sont strictement interdites. Tous les partenaires commerciaux de notre chaîne d'approvisionnement sont tenus de respecter ces principes non seulement au sein de leur organisation, mais aussi dans leur chaîne d'approvisionnement, en mettant en œuvre des mesures et des mécanismes de contrôle appropriés.

Toute violation des principes susmentionnés ou des droits du travail doit être signalée immédiatement au groupe LISEGA.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET NON-DISCRIMINATION

Le groupe LISEGA promeut une culture d'égalité des chances, de confiance mutuelle et de respect réciproque. Nous condamnons les pratiques discriminatoires dans l'emploi et la profession et ne tolérons aucun comportement discriminatoire, pour quelque raison que ce soit. En outre, l'égalité des sexes joue un rôle important dans notre politique d'entreprise.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes d'égalité de traitement et traitent leurs collaborateurs avec respect, et qu'ils veillent à ce qu'il en soit de même au sein de leur chaîne d'approvisionnement.

PROMOTION DE NOS COLLABORATEURS

Le succès du groupe LISEGA dépend des compétences et du savoir-faire de nos collaborateurs. Nous favorisons un environnement de travail caractérisé par l'entraide, le travail d'équipe et une communication ouverte, dans lequel des collaborateurs motivés peuvent transmettre et développer leurs compétences et leurs connaissances. Le groupe LISEGA propose des formations internes et externes afin de soutenir le développement professionnel de ses collaborateurs.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Nos collaborateurs agissent dans l'intérêt du groupe et non sur la base d'intérêts personnels. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils évitent toute situation susceptible d'entraîner un conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de l'entreprise.

Une prudence particulière est de mise dans les cas suivants :

- Relations commerciales avec des entreprises dans lesquelles un parent ou un ami personnel est employé, propriétaire ou actionnaire direct ou indirect ;
- cadeaux et invitations ou autres avantages susceptibles d'influencer de manière inappropriée les décisions commerciales ;
- la divulgation éventuelle d'informations confidentielles ;
- toute activité secondaire. Ces activités doivent être approuvées au préalable par le conseil d'administration. Les activités secondaires privées susceptibles de compromettre l'intégrité ou la loyauté envers l'entreprise ne sont pas autorisées.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

Le groupe LISEGA s'engage à offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sain et sûr. En outre, il est du devoir fondamental de chaque collaborateur, sur tous les sites du groupe, de créer et de maintenir des conditions de travail sûres et saines afin de protéger sa propre sécurité et celle de son environnement de travail. Tous les accidents, incidents et autres situations dangereuses doivent être signalés au responsable de la sécurité au travail.

Nous travaillons selon les systèmes de gestion reconnus ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018. Les exigences élevées du groupe LISEGA en matière de sécurité sont prises en compte lors de l'évaluation des partenaires commerciaux potentiels.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et la préservation des ressources sont des objectifs centraux du groupe LISEGA. Nous respectons les lois et réglementations relatives à la protection de l'environnement et nous nous efforçons d'agir de manière durable et respectueuse de l'environnement.

CONCURRENCE LOYALE

Le groupe LISEGA et ses collaborateurs s'engagent sans réserve à respecter les principes de la concurrence loyale et se conforment aux lois antitrust et à la législation en vigueur en matière de concurrence.

Nous nous comportons de manière équitable et transparente envers nos partenaires commerciaux, nos clients et nos fournisseurs et ne fournissons aucune information fausse ou trompeuse. Les accords illicites avec des concurrents et les pratiques concertées qui restreignent ou limitent la concurrence, en particulier les accords sur les prix, les offres, les quotas de vente et la répartition des clients, des marchés et des programmes, sont interdits. Cela vaut non seulement pour les accords formels, mais aussi pour les pratiques concertées résultant de discussions informelles.

Les collaborateurs ne peuvent participer qu'à des réunions d'associations organisées à des fins commerciales légitimes. Si des participants concurrents font des déclarations susceptibles de soulever des problèmes de

concurrence lors de telles réunions, les collaborateurs doivent immédiatement quitter la réunion et en informer le comité directeur ou le responsable de la conformité.

PROTECTION DES ACTIFS (CONFIDENTIALITÉ)

Tous les collaborateurs sont responsables de la protection des actifs matériels (sites, installations, produits, véhicules, documents) et immatériels (savoir-faire, logiciels, droits de propriété, secrets commerciaux) du groupe dans leur domaine d'activité. Tous les actifs doivent toujours être utilisés à des fins professionnelles, sauf si leur utilisation privée a été expressément autorisée.

Les secrets commerciaux et d'entreprise ainsi que les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre activité et qui ne sont pas accessibles au public sont soumis à la plus stricte confidentialité. Ces informations ne sont pas divulguées à l'extérieur ni à des collaborateurs qui ne sont pas impliqués dans l'opération commerciale concrète.

Toutes les obligations de diligence susmentionnées s'appliquent également à tous les actifs ou informations confidentielles de nos partenaires commerciaux. Inversement, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils protègent toutes les informations confidentielles ou tous les actifs qui entrent en leur possession.

CULTURE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE (NUCLEAR SAFETY CULTURE)

L'un des principaux domaines d'activité du groupe LISEGA est la fourniture de produits dans le secteur de la production d'énergie nucléaire. LISEGA accorde la plus haute priorité au respect des exigences spécifiques de sécurité nucléaire applicables aux produits destinés à être utilisés dans des installations nucléaires. Outre ces exigences, notre culture de la sécurité nucléaire contribue également de manière significative à la sécurité nucléaire. L'objectif est de développer et de mettre en œuvre une culture de la sûreté nucléaire positive au sein de l'ensemble de l'organisation, depuis le comité de direction jusqu'à tous les collaborateurs impliqués dans la commande.

PROTECTION

Nous accordons une grande importance à la protection des données personnelles en général, et en particulier

celles de nos collaborateurs, partenaires commerciaux, clients et fournisseurs. Nous collectons et traitons les données à caractère personnel uniquement dans le respect des dispositions légales et dans la mesure où cela est nécessaire à l'accomplissement de la tâche con-
cernée ou prescrit par la loi. Par ailleurs, nous traitons les données à caractère personnel uniquement avec le consentement de la personne concernée et toujours conformément aux règles et principes des dispositions légales en vigueur, en particulier le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

Dans tous les cas, nous garantissons la sécurité, la confidentialité et la minimisation des données. Les données à caractère personnel ne sont transmises qu'aux personnes autorisées. Tous les collaborateurs traitent les données à caractère personnel de manière strictement confidentielle et les conservent en toute sécurité afin qu'elles ne puissent pas être utilisées à des fins abusives.

RESPECT DES LOIS COMMERCIALES INTERNATIONALES ET DES RÉGLEMENTATIONS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

En tant qu'entreprise internationale, le groupe LISEGA respecte toutes les réglementations douanières et de contrôle des exportations en vigueur. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils coopèrent avec nous, qu'ils nous fournissent toutes les informations nécessaires et qu'ils respectent les réglementations en matière de contrôle des exportations afin d'éviter tout commerce avec des marchandises, des personnes ou des entreprises sanctionnées.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Tous les collaborateurs du groupe LISEGA doivent être familiarisés avec le code de conduite sous une forme appropriée. Les cadres dirigeants doivent veiller à la sensibilisation par des mesures préventives et par un échange commun sur les éventuelles faiblesses existantes. En outre, des formations sont proposées si nécessaire afin de renforcer la sensibilisation des collaborateurs à la conformité.

RELATIONS PUBLIQUES

Toute déclaration au nom du groupe LISEGA doit être approuvée par le comité de direction. Les questions ou demandes d'interview émanant des médias en général

(par exemple, journaux, stations de radio, blogs) doivent également être transmises au comité de direction.

Nous sommes convaincus que nos collaborateurs utilisent les réseaux sociaux à des fins privées de manière responsable, qu'ils ne compromettent en aucun cas la réputation ou les intérêts commerciaux du groupe LISEGA et qu'ils évitent toute confusion entre l'opinion d'un collaborateur et la position du groupe LISEGA en tant qu'entreprise.

ENGAGEMENT SOCIAL

Par responsabilité sociale et morale, le groupe LISEGA et ses associés s'engagent depuis de nombreuses années dans des projets sociaux, des organisations caritatives et des associations.

Du parrainage d'équipes sportives pour enfants et adolescents au soutien de programmes d'aide bénévoles en passant par l'appui à des projets régionaux, la philosophie de l'entreprise consiste à s'engager pour le bien-être de la collectivité et la cohésion sociale. C'est la seule façon de créer les conditions d'une coexistence pacifique, juste et humaine, condition préalable à un monde durable.

Non seulement l'entreprise dans son ensemble, mais aussi les collaborateurs eux-mêmes sont encouragés et soutenus à s'engager individuellement en faveur de la communauté. En outre, le groupe LISEGA approche ses clients et partenaires dans le cadre de projets spécifiques afin de créer des synergies qui élargissent la portée de son soutien.

RAPPORTS

Tous les collaborateurs sont tenus de signaler toute violation ou suspicion de violation des lois en vigueur ou du présent code de conduite soit au comité de direction, soit au responsable de la conformité.

Le groupe LISEGA encourage un climat de dialogue libre. Si un collaborateur nous signale une critique ou un comportement inapproprié, aucune intimidation ou mesure de représailles ne sera tolérée, quelle que soit la personne impliquée. Toutes les données, informations et rapports reçus seront traités à tout moment de manière strictement confidentielle et respectueuse.

Dès qu'une violation ou une suspicion est signalée, une première évaluation est effectuée afin de déterminer l'étendue de l'enquête. Le collaborateur est informé

du résultat de l'évaluation et de la suite de l'enquête, dans la mesure où les exigences de confidentialité le permettent. Le groupe LISEGA veille à ce que chaque signalement d'une éventuelle violation de la conformité soit traité de manière équitable et appropriée.

Notre responsable de la conformité est joignable à l'adresse compliance@de.lisega.com. Un signalement peut également être adressé à tout moment et en toute confidentialité au médiateur du groupe LISEGA, M. Markus Klindwort, à l'adresse LISEGA-Ombudsmann@rmk-partner.de

LISEGA SE

Gerhard-Liesegang-Straße 1
27404 Zeven
Germany

T +49 4281 713-0
info@de.lisega.com
lisega.com